



NON au projet de loi immigration Pour l'amélioration des droits Pour le maintien des emplois et des structures d'accueils spécialisées

La FNAS FO, avec la confédération, dénonce depuis longtemps, les amalgames entre immigration, chômage et insécurité et les stigmatisations dangereuses, en termes de racisme et du rejet de l'autre qui en découlent.

Elle rejette toute idéologie visant à faire de l'étranger le bouc émissaire des difficultés économiques et sociales et dénonce l'instrumentalisation de la question migratoire.

Dans la continuité des lois mises en œuvre depuis plus de 40 ans, basé sur une stricte approche sécuritaire de l'asile au détriment de la pratique d'accueil, le projet de loi sur l'immigration contient de graves atteintes aux droits fondamentaux.

Il prépare le démantèlement des droits et va précariser davantage la situation de nombreux étrangers avec des conséquences désastreuses sur la santé, la dignité et l'intégration des personnes les plus vulnérables.

Le contenu de ce projet le prouve, car il prévoit :

L'Abandon de l'Aide Médicale d'État (AME) ...

Sans la résistance des médecins qui désobéiront, au nom du serment d'Hippocrate, l'abandon de l'AME (droit à la prise en charge à 100% des soins médicaux et hospitaliers pour les personnes n'ayant pas de titre de séjour et résident en France depuis au moins 3 mois et ne dépassant pas un certain plafond de ressources) et le retrait immédiat de tout droit d'accès aux soins gratuits est une aberration en terme de santé publique et de prévention en plus d'être inacceptable humainement.

En soignant des personnes à un stade plus avancé de leur maladie, les coûts humains et financiers augmentent, et les salariés accompagnant les publics les plus précaires sont inutilement exposés.

...menace pour la santé publique

L'Atteinte aux droits sociaux...

L'allongement à 5 ans pour l'accès aux prestations sociales est une négation de droits pour les familles en situation régulière. Même avec un emploi au Smic, elles seront condamnées à la précarité, privant leurs enfants de moyens essentiels pour se nourrir, se vêtir. De plus, sans aides aux prestations familiales (APL, RSA etc) ni droits à l'accès au logement opposable (loi DALO), l'hébergement en structure sera provisoire ou dans la rue. A terme cela remettrait en cause l'existence même des structures (Centre Provisoires d'Hébergement, Centre d'Hébergement d'Urgence, Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale) et les emplois qui vont avec.

...menace pour l'existence des structures, des emplois

Et encore ...

Les restrictions sur l'obtention de la nationalité et la facilitation des motifs d'expulsion vont à l'encontre des principes d'égalité et de justice de notre République.

De même, la mise à jour de la législation pour justifier l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers, ou l'obligation de devoir faire un dépôt de caution pour obtenir un premier titre de séjour étudiant participe d'une sélection inégalitaire par l'argent.

...menace sur l'égalité des droits

La restriction du droit d'asile...

La mise en place de quotas migratoires et la restriction des droits au regroupement familial témoignent d'une politique contraire aux principes républicains. Les droits des demandeurs d'asile sont restreints, mettant en danger leur sécurité et leur intégration. De plus, l'exclusion des étrangers en situation irrégulière du dispositif d'urgence signe la fin de l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence, un droit pourtant essentiel et fondamental d'une politique pour l'accueil de toutes et tous.

....menace pour la liberté et la fraternité

La politique de l'Etat...

La pression exercée par les préfetures en vue des Jeux Olympiques, avec des orientations incohérentes en régions, rompt des parcours sociaux au détriment d'une insertion construite avec les personnes concernées. Entre 2500 et 3000 personnes ont été orientées en Service d'Accès aux Soins (SAS), mais la moitié d'entre elles sont revenues en raison du manque de prise en charge à long terme et du défaut d'accompagnement social.

De même, les récentes modifications opérées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) ont provoqué une désorganisation du travail. Elles mettent en péril la sécurité des personnes vulnérables que les salariés s'efforcent de soutenir, salariés qui voient de surcroît leurs conditions de travail se dégrader.

...fragilise la prise en charge et les structures d'hébergements

La dématérialisation des démarches...

La prétendue solution de dématérialisation via les plateformes en ligne du ministère de l'Intérieur se révèle être un échec. Elle plonge les travailleurs sociaux dans une lutte quotidienne pour accéder à ces services puisqu'ils n'ont aucun accès prioritaire. Cela nécessite des semaines, voire des mois de travail supplémentaire pour rétablir des droits, en cas de bug. Cela remet en cause l'accès à un service public nécessaire à l'accomplissement de leur mission d'intérêt général et dégrade leurs conditions de travail.

...participe de la dégradation de l'accès aux droits et des conditions de travail

La politique du chiffre et de l'injonction paradoxale...

Au-delà des obstacles déjà présents dans la loi Asile et Immigration, des menaces concrètes émanent des préfetures et des financeurs étatiques des dispositifs CADA/HUDA. Au nom de l'austérité budgétaire, l'État impose des cahiers des charges impossibles à tenir, menaçant d'expulser les personnes des centres d'accueil sans solution d'hébergement et mettant en danger des emplois. Trouver des solutions d'hébergement dans des délais aussi restreints devient une mission impossible, exacerbée par des obstacles administratifs comme les difficultés d'accès au RSA et d'obtention d'un titre de séjour.

...remettent en cause les intérêts matériels et moraux des salariés

Avec la confédération, la FNAS FO tient à rappeler que les travailleurs en situation irrégulière doivent être protégés et accompagnés dans leurs démarches.

Elle revendique :

- La fin de l'arbitraire et l'égalité des droits entre tous les travailleurs ainsi que la possibilité de régularisation plus larges et pas seulement pour les travailleurs exerçant un métier « en tension » ;
- Des moyens à la hauteur des besoins pour ce secteur qui prend en charge les travailleurs en situation irrégulière afin de mieux les accompagner dans leurs démarches ;
- L'augmentation des places d'accueil et les embauches des professionnels en conséquence ;
- Le maintien de l'aide médicale d'État, dispositif essentiel de santé publique et la suppression du délai de carence pour obtenir la PUMA pour les demandeurs d'asile ;
- L'Égalité de traitement entre tous les travailleurs, quel que soit leur statut, ce qui passe par l'augmentation des salaires à hauteur de l'inflation ;
- L'abrogation de la loi Macron/Borne sur les retraites

La FNAS FO appelle les salarié(e)s à se mobiliser, dans l'unité, y compris par la grève, pour défendre leurs revendications.

**Elle soutient toutes les initiatives qui seront prises et plus particulièrement,
Lundi 11 décembre 2023,
jour de présentation du projet de Loi à l'Assemblée nationale.**